
États financiers de BIXI Montréal

31 décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'excédent accumulé	3
État de la situation financière.....	4
État de la variation des actifs financiers nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-15

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
BIXI Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BIXI Montréal (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 25 avril 2022

¹ FCPA auditrice, FCA, permis de comptabilité publique n° A115222

BIXI Montréal**État des résultats et de l'excédent accumulé**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Notes	Budget 2021	2021	2020
		\$	\$	\$
Revenus				
Location de vélos en libre-service – Abonnements et utilisations – Ville de Montréal et autres villes	8	7 458 214	7 613 288	4 538 377
Gestion du système de vélos en libre-service – Ville de Montréal	8	4 174 899	4 174 899	4 226 120
Gestion du système de vélos en libre-service – Autres villes		255 935	227 177	154 088
		11 889 048	12 015 364	8 918 585
Subventions		5 000	243 165	1 147 334
Commanditaires et espaces publicitaires	9	3 360 000	3 294 760	2 385 832
Services rendus		394 288	367 770	294 091
Gain à la cession d'actifs immobilisés		—	37 161	100 487
Intérêts		6 000	9 575	17 572
Autres		323 223	539 108	378 285
		15 977 559	16 506 903	13 242 186
Charges				
Gestion du système de vélos en libre-service		14 912 332	14 995 114	12 236 158
Gestion des commanditaires et des espaces publicitaires		669 296	496 712	714 038
Services rendus		106 241	110 690	99 770
Frais financiers		3 840	4 471	7 978
Autres charges		94 740	90 903	124 816
	7	15 786 449	15 697 890	13 182 760
Excédent de l'exercice		191 110	809 013	59 426
Excédent accumulé, au début		3 249 777	3 249 777	3 190 351
Excédent accumulé, à la fin		3 440 887	4 058 790	3 249 777

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI Montréal
État de la situation financière
au 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
		\$	\$
Actif			
Encaisse		1 846 755	1 092 123
Débiteurs	3	381 739	323 195
		2 228 494	1 415 318
Passif			
Créditeurs et charges à payer	4	1 351 328	1 105 698
Subvention reportée		331 946	—
Abonnements perçus d'avance		17 629	332 674
		1 700 903	1 438 372
Actifs financiers nets (dette nette)		527 591	(23 054)
Actifs non financiers			
Immobilisations	5	1 359 828	1 327 799
Stocks		1 718 111	1 544 182
Frais payés d'avance		453 260	400 850
		3 531 199	3 272 831
Excédent accumulé		4 058 790	3 249 777
Obligations contractuelles	10		
Droits contractuels	11		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration


_____, Président

_____, Trésorier

BIXI Montréal**État de la variation des actifs financiers nets**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Budget 2021	2021	2020
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice	191 110	809 013	59 426
Variation des immobilisations			
Acquisitions	—	(608 436)	(598 499)
Amortissement	—	565 811	466 175
Produit de cession	—	47 757	117 856
Gain à la cession d'immobilisations	—	(37 161)	(100 487)
	191 110	776 984	(55 529)
Variation des stocks	—	(173 929)	(104 891)
Variation des frais payés d'avance	—	(52 410)	(190 743)
Variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	191 110	550 645	(351 163)
(Dette nette) actifs financiers nets, au début	(23 054)	(23 054)	328 109
Actifs financiers nets (dette nette), à la fin	168 056	527 591	(23 054)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI Montréal**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	809 013	59 426
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	565 811	466 175
Gain à la cession d'immobilisations	(37 161)	(100 487)
	1 337 663	425 114
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	(58 544)	(104 547)
Créditeurs et charges à payer	245 630	567 804
Montants dus à la Ville de Montréal	—	(42 306)
Abonnements perçus d'avance	(315 045)	(192 762)
Subvention reportée	331 946	—
Stocks	(173 929)	(104 891)
Frais payés d'avance	(52 410)	(190 743)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 315 311	357 669
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(608 436)	(598 499)
Produit de cession d'immobilisations	47 757	117 856
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(560 679)	(480 643)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	754 632	(122 974)
Encaisse au début	1 092 123	1 215 097
Encaisse à la fin	1 846 755	1 092 123

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution, nature des activités et mission

Constitution

BIXI Montréal (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 6 mars 2014 et a débuté ses activités le 28 avril 2014. L'Organisme est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), RLRQ, chapitre C-38.

L'Organisme est exonéré d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (Québec).

Nature des activités

L'Organisme gère le système de vélopartage sur le territoire de l'agglomération de Montréal et de ses environs afin de procurer au public un mode de transport urbain alternatif, complémentaire au réseau de transport en commun de la Ville de Montréal, permettant à ses usagers d'utiliser les vélos pour effectuer des déplacements de courte durée.

De plus, l'Organisme doit aussi encourager l'utilisation du vélo par le public montréalais comme moyen de transport urbain alternatif considérant son impact beaucoup moins néfaste sur l'environnement que celui des véhicules énergivores traditionnels.

Mission

Transformer l'expérience urbaine par une mobilité active, accessible, innovante et collaborative.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs, des passifs, des revenus, des charges, des obligations contractuelles et des éventualités. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile estimative des immobilisations, le montant des échanges de services et les frais courus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises ont un impact non significatif à la fin de l'exercice.

2. Méthodes comptables

Revenus

Les revenus de location de vélos en libre-service (« BIXI ») sont constitués de divers abonnements (saisonniers et mensuels) et de diverses utilisations (occasionnelle et à la minute) du système BIXI, lesquels sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant de la vente a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les montants encaissés pour lesquels l'Organisme n'a pas fourni les services sont comptabilisés au poste des abonnements perçus d'avance à l'état de la situation financière.

Les revenus de gestion du système BIXI sont comptabilisés lorsqu'il y a une entente signée, que les services ont été rendus, que le montant a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des commanditaires et des espaces publicitaires, des services rendus et des autres revenus sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, lorsque les services ont été rendus, lorsque le montant de la vente a été établi et déterminé et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'Organisme a conclu des ententes en vertu desquelles une partie des droits d'exclusivité de publicité est échangée contre des services tels que de la promotion, de la visibilité et des espaces publicitaires. L'Organisme enregistre ces éléments à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité à leur juste valeur.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Paievements de transfert

L'aide gouvernementale sous forme de subventions, correspond à des revenus de transfert. Cette aide est constatée à titre de revenus lorsqu'elle est autorisée et que l'Organisme a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, l'aide gouvernementale est constatée à titre de passif.

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice. Les postes de l'état de la variation de la dette nette en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la fin de l'exercice.

Régime de retraite simplifié

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

2. Méthodes comptables (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de situation financière lorsqu'il devient partie aux disposition contractuelles de l'instruments financiers et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

Chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Actifs non financiers

L'Organisme comptabilise les immobilisations, les stocks et les frais payés d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Matériel roulant	3 à 5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et informatique	5 ans
Équipements de sécurité	5 ans
Matériel de production	3 ans
Équipements d'entrepôt	3 à 8 ans
Équipements de stations	5 ans
Vélos et équipements	5 ans
Vélos électriques	5 ans
Logiciel	5 ans

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Organisme à fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa moins-value. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

2. Méthodes comptables (suite)

Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien des bornes transactionnelles, des points d'ancrage et des vélos appartenant à la Ville de Montréal ainsi qu'aux villes desservies. Ils sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur nette de remplacement. Les stocks dévalués sont radiés des livres.

Toute pièce acquise par l'Organisme appartient à l'Organisme jusqu'à ce qu'elle soit incorporée dans un équipement appartenant aux villes.

3. Débiteurs

	2021	2020
	\$	\$
Comptes clients	190 047	268 474
Taxes à la consommation à recevoir	121 074	54 721
Subvention à recevoir	70 618	—
	381 739	323 195

4. Crédoiteurs et charges à payer

	2021	2020
	\$	\$
Comptes fournisseurs	715 766	544 532
Frais courus	307 124	251 000
Salaires et avantages sociaux à payer	328 438	310 166
	1 351 328	1 105 698

5. Immobilisations

	Solde au 31 décembre 2020	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2021
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Matériel roulant	1 633 764	253 469	—	1 887 233
Améliorations locatives	373 469	143 639	—	517 108
Mobilier et informatique	224 481	43 013	—	267 494
Équipements de sécurité	8 082	—	—	8 082
Matériel de production	81 877	2 526	—	84 403
Équipements d'entrepôt	283 287	146 590	—	429 877
Équipements de stations	48 802	—	—	48 802
Vélos et équipements	150 673	1 199	6 601	145 271
Vélos électriques	60 000	18 000	12 000	66 000
Logiciel	79 155	—	—	79 155
	2 943 590	608 436	18 601	3 533 425

5. Immobilisations (suite)

	Solde au 31 décembre 2020	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2021
	\$	\$	\$	\$
Amortissement cumulé				
Matériel roulant	970 616	291 164	—	1 261 780
Améliorations locatives	190 373	72 031	—	262 404
Mobilier et informatique	155 444	54 693	—	210 137
Équipements de sécurité	8 081	—	—	8 081
Matériel de production	18 935	27 050	—	45 985
Équipements d'entrepôt	111 531	71 072	—	182 603
Équipements de stations	50 000	—	—	50 000
Vélos et équipements	59 500	22 278	4 513	77 265
Vélos électriques	16 000	11 692	3 492	24 200
Logiciel	35 311	15 831	—	51 142
	1 615 791	565 811	8 005	2 173 597
Valeur comptable nette	1 327 799	42 625	10 596	1 359 828

6. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents à temps plein bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne-retraite auquel l'Organisme contribue jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base brut selon les années de services rendus. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution de l'Organisme. La charge relative au régime de retraite est de 85 172 \$ (86 633 \$ en 2020).

7. Charges par objet

	2021	2020
	\$	\$
Rémunération et cotisations de l'employeur	5 512 267	4 731 878
Frais d'installation et d'entretien et de réparation – Stations et vélos	3 386 666	2 894 967
Frais de promotion et de publicité	1 833 593	1 548 157
Loyers et frais d'exploitation des bâtiments	1 083 790	967 697
Frais des technologies de l'information	1 064 180	755 530
Honoraires pour services professionnels et techniques	707 631	651 341
Frais de cartes de crédit et de transaction	525 132	336 266
Frais d'utilisation, de location et d'entretien et réparation – Véhicules de transport	400 545	271 245
Frais de communication et de transport	229 869	195 230
Frais d'assurance	174 973	154 190
Fournitures et autres biens non durables	118 058	77 291
Autres charges	90 904	124 815
	15 127 608	12 708 607
Amortissement des immobilisations	565 811	466 175
Frais financiers	4 471	7 978
	15 697 890	13 182 760

8. Opérations conclues avec la Ville de Montréal

L'Organisme fait partie du périmètre comptable de la Ville de Montréal. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

L'Organisme est donc apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal, directement ou indirectement.

En vertu d'une entente de gestion échéant le 31 décembre 2028, la Ville de Montréal met gratuitement à la disposition de l'Organisme les biens dont elle est propriétaire constituant la contribution en biens et services offerte par la Ville de Montréal :

- Les équipements du système de vélos en opération incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les équipements de support aux opérations ne sont pas comptabilisés dans les immobilisations. De plus, l'Organisme ne comptabilise pas de frais d'intérêts relatifs à une dette ou à un emprunt pour le financement de ces équipements.
- Les fournitures et pièces requises pour entretenir et réparer les vélos, les stations et les autres équipements sont fournies seulement jusqu'à l'épuisement de l'inventaire de la Ville de Montréal acquis en avril 2014. Ce dernier n'est pas comptabilisé dans le poste des stocks, ni aux résultats lors de son utilisation.
- Les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle utilisée en lien avec la gestion du système, dont la marque BIXI, ne sont pas comptabilisés.

8. Opérations conclues avec la Ville de Montréal (suite)

Contributions financières de la Ville de Montréal

En vertu de l'entente entre la Ville de Montréal et l'Organisme, la Ville de Montréal octroie des honoraires totalisant 4 174 899 \$ en 2021 (4 226 120\$ en 2020) pour la gestion du système BIXI au sein du territoire de la Ville de Montréal regroupant 17 des 19 arrondissements.

En vertu de cette même entente, la Ville de Montréal permet à l'Organisme de conserver l'ensemble des revenus générés par le système de location de vélos en libre-service regroupant les abonnements et les frais d'utilisations sous condition de transmettre un rapport détaillé des revenus dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois.

Occupation du domaine public sur le territoire de la Ville de Montréal

L'Organisme installe les équipements du système de vélos incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les panneaux d'affichage dans les rues et les trottoirs de la Ville de Montréal. Celle-ci n'exige pas à l'Organisme un permis d'occupation du domaine public pour l'ensemble du système de vélos présent sur son territoire.

9. Opérations non monétaires – Échanges de services

Les échanges de services représentent des opérations non monétaires d'une valeur totale de 1 324 169 \$ en 2021 (1 367 808 \$ en 2020) comptabilisées à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité.

10. Obligations contractuelles

L'Organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de location d'espaces de bureaux et d'entrepôt échéant en 2028, à verser une somme de 4 483 891 \$.

	\$
2022	603 972
2023	615 766
2024	627 795
2025	640 065
2026	652 580
2027 et suivante	1 343 713

L'Organisme est actuellement en négociation pour le renouvellement du contrat de service pour une solution gérée et intégrée d'un système de gestion des transactions par cartes de crédit aux bornes de paiement et au site Internet.

11. Droits contractuels

En vertu de l'entente de gestion conclue avec la Ville de Montréal échéant en 2028, l'Organisme recevra des sommes totalisant 28 494 983 \$. Les encaissements minimaux au cours des six prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2022	4 097 732
2023	4 144 566
2024	4 178 902
2025	4 177 801
2026	4 071 026
2027 et suivante	7 824 956

12. Dépendance économique

L'existence économique de l'Organisme est tributaire des revenus provenant de la Ville de Montréal.

13. Budget 2021

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé et dans l'état de la variation de la dette nette, ont été approuvées par le conseil d'administration de l'Organisme le 26 novembre 2020.

14. Instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'Organisme ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. L'Organisme est exposé à ce risque au regard des créditeurs et charges à payer et des montants dus à la Ville de Montréal.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Organisme dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'Organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Au 31 décembre 2021, les passifs financiers de l'Organisme correspondent aux créditeurs et charges à payer d'un montant de 1 351 328 \$ (1 105 698 \$ en 2020) et dont les échéances sont inférieures à un an.

L'Organisme est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2021. Tous les passifs financiers de l'Organisme ont une échéance inférieure à un an.

14. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

L'Organisme est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses comptes clients. L'Organisme évalue périodiquement les pertes probables sur ses comptes clients et constitue une provision pour créances douteuses selon les tendances historiques. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit.

La direction de l'Organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est adéquate à la date des états financiers. Aucun actif financier n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit. Aucun actif financier déprécié aux 31 décembre 2021 et 2020 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Organisme, totalisant respectivement 2 228 494 \$ et 1 683 274 \$ (1 360 597 \$ et 1 105 698 \$ en 2020), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.